

LES SOLUTIONS « EPARGNE DEFISCALISEE » DE L'ASSURANCE VIE



REMEDE AUX INSUFFISANCES DU
REGIME DE LA RETRAITE DU MEDECIN
DE LIBRE PRATIQUE

SOMMAIRE

I- Régime de Retraite des Indépendants

II- Les solutions de la CARTE VIE

- Cadre Fiscal.
- Les solutions d' « Epargne Défiscalisée ».

I-Régime de Retraite des Indépendants

- **Age de la retraite : 65 ans**
- **Durée minimale de cotisations : 10 ans**
- **Cotisations (classe 5) : 14,71% de 4 fois SMIG, soit 606 Dinars par Trimestre (4^{ème} Trimestre 2016).**
- **Taux de pension : 3% par an pour les 10 premières années d'affiliation et 2% pour les années suivantes avec un plafond de 80% correspondant à 35 ans d'affiliation.**

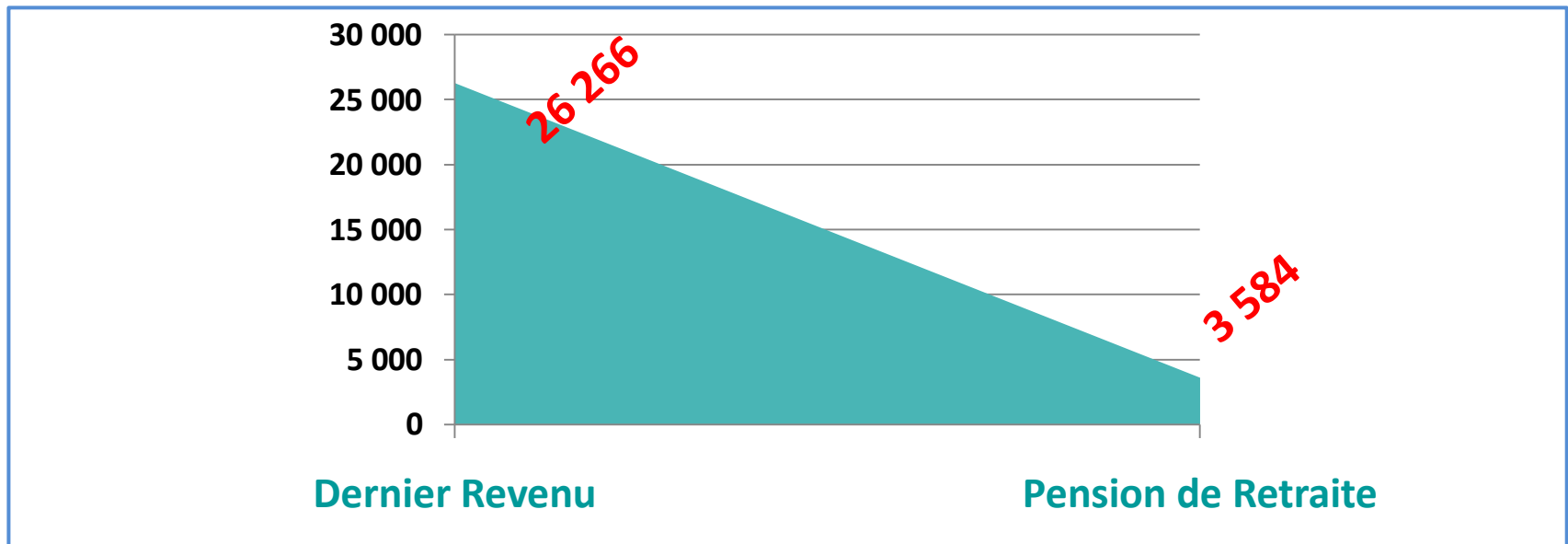
Simulation Retraite : Exemple Taux de Remplacement

- Age du médecin à la date d'affiliation : **30 ans**
- Revenu Mensuel Brut : **5 000 TND** par mois.
- Taux de croissance : **5%**, soit un revenu mensuel à l'âge de 65 ans de **26 266 TND**.
- SMIG actuel : **357 Dinars** ;
- SMIG à l'âge de 65 ans : **1 120 Dinars** (hypothèse de croissance 3,42% par an)

Simulation Retraite : Exemple Taux de Remplacement

- Taux de pension : **80%** = (10*3%)+(25*2%)
- Assiette de la pension (classe 5) : 4 480 Dinars = (4*1120 TND)
- Pension de retraite : 3 584 TND par mois = (80%*4 480 TND)

Taux de remplacement **14%**



Les solutions de la CARTE VIE : Cadre fiscal

Les primes payées dans le cadre des solutions de la CARTE VIE sont déductibles de l'assiette soumise à l'Impôt sur le Revenu et ce à concurrence de **10 000 Dinars** par an

Encouragement de l'épargne à long terme en matière d'assurance vie

Article 24 :

1) Sont modifiées les dispositions des premier et deuxième alinéas du paragraphe 2 du paragraphe I de l'article 39 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés comme suit :

2- Les primes payées par le souscripteur dans le cadre des contrats assurance-vie et des contrats de capitalisation dans la limite de 10.000 dinars par an, et ce, lorsque ces contrats comportent l'une des garanties suivantes :

- garantie d'un capital ou d'une rente au profit de l'assuré, de son conjoint, de ses ascendants ou descendants d'une durée effective au moins égale à dix ans,

Les solutions de la CARTE VIE : « Epargne Défisicalisée »

Bilan financier d'un contrat à prime annuelle (constante)
de 5 000 TND sur une durée de 08 ans

(En Dinars)

	(+) ou (-)	Minimum Garanti 3,5%	Hypothèse PB 5%
Capital au Terme des 08 ans	(+)	44 475	47 509
Cumul des primes	(-)	40 000	40 000
Cumul des économies d'impôt (IRPP 36%)	(+)	14 400	14 400
Gain net au terme de 08 ans		18 875 → (47%)	21 909 → (54%)

L'historique de nos taux de Participations aux Bénéfices : 2016--5,41% ; 2015--5,30% ; 2014--5,29% ; 2013--4,91%

Les solutions de la CARTE VIE : « Epargne Défisicalisée »

Bilan financier d'un contrat à prime annuelle (constante)
de **10 000 TND** sur une durée de **08 ans**

(En Dinars)

	(+) ou (-)	Minimum Garanti 3,5%	Hypothèse PB 5%
Capital au Terme des 08 ans	(+)	88 950	95 017
Cumul des primes	(-)	80 000	80 000
Cumul des économies d'impôt (IRPP 36%)	(+)	28 800	28 800
Gain net au terme de 08 ans		37 750 → (47%)	43 817 → (54%)

L'historique de nos taux de Participations aux Bénéfices : 2016--5,41% ; 2015--5,30% ; 2014--5,29% ; 2013--4,91%

Les solutions de la CARTE VIE : « Epargne Défisicalisée »

Bilan financier d'un contrat à prime annuelle (croissante de 5%)
de 5 000 TND sur une durée de **35 ans**

(En Dinars)

	(+) ou (-)	Hypothèse PB 3,5%	Hypothèse PB 5%
Capital au Terme du plan	(+)	715 225	916 599
Cumul des primes	(-)	451 602	451 602
Cumul des économies d'impôt (IRPP 36%)	(+)	110 841	110 841
Gain net au terme du plan		374 465 → (83%)	575 839 → (128%)

Le capital prévisionnel de 916 599 Dinars (Hypothèse PB 5%) peut être servi sous forme d'une :

- Rente annuelle certaine sur une durée de 10 ans pour un montant de **105 769 Dinars** ;
- Rente annuelle viagère pour un montant de **51 299 Dinars**

NOUS CONTACTER POUR DES PROJETS PERSONNALISES

1- M.Mohamed HAZGUI

- Adresse Mail : mohamed.hazgui@carte.com.tn
- Téléphone : 99 033 655

2- M.Majdi BEN MOALLEM

- Adresse Mail : majdi.benmoallem@carte.com.tn
- Téléphone : 98 818 084

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

